



***Décision Président de la Communauté d'Agglomération
de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane***

**ASSAINISSEMENT, GESTION DES EAUX PLUVIALES URBAINES, HYDRAULIQUE
ET LUTTE CONTRE LES INONDATIONS**

**PROCEDURE ADAPTEE OUVERTE - TRAVAUX D'AMENAGEMENTS D'HYDRAULIQUE
DOUCE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE LUTTE CONTRE LES RUISSELLEMENTS
SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BETHUNE-BRUAY,
ARTOIS LYS ROMANE - ATTRIBUTION ET SIGNATURE DE L'ACCORD-CADRE MULTI-
ATTRIBUTAIRES**

Considérant que la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane a lancé une consultation sous la forme d'une procédure adaptée ouverte, en application des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique, ayant pour objet les travaux d'aménagements d'hydraulique douce dans le cadre du programme de lutte contre les ruissellements sur son territoire, sous la forme d'un accord-cadre multi-attributaires avec un montant maximum annuel de 900 000 € HT, s'exécutant par l'émission de bons de commande, et pour une période initiale d'un an à compter de la date de notification de l'ordre de service de démarrage des travaux, reconductible tacitement trois fois par période d'un an, pour une période maximale de 4 ans, toutes périodes confondues et selon les mêmes conditions,

Considérant qu'après analyse des offres, les propositions des sociétés suivantes ont été jugées économiquement les plus avantageuses :

- PINSON PAYSAGE, sise à Lens (62300), Parc d'activités Le Bois Rigault, 14 rue de l'Europe, pour un montant de 510 661,35 € HT, issu du détail quantitatif estimatif
- IDVERDE, sise à Aix-Noulette (62160), ZAL de l'Epinette, route de Béthune pour un montant de 670 189,90 € HT, issu du détail quantitatif estimatif
- TERIDEAL, sise à Ennevelin (59710), Zone de Broye – Rue du Chauffour, pour un montant de 620 876.01 € HT, issu du détail quantitatif estimatif,

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 8 juillet, 29 septembre et 17 novembre 2020, 2 février, 16 mars, 13 avril, 25 mai, 19 octobre, 7 décembre 2021 et 31 mai 2022 donnant délégation au Président de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, la modification y compris par avenant et le règlement des marchés et accords-cadres de travaux, de fournitures et de services quel que soit leur montant.

Le Président,

DECIDE d'attribuer un marché sous forme d'un accord-cadre multi-attributaires ayant pour objet les travaux d'aménagements d'hydraulique douce dans le cadre du programme de lutte contre les ruissellements sur le territoire de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay avec un

montant maximum annuel de 900 000 € HT, s'exécutant par l'émission de bons de commande, pour une période initiale d'un an à compter de la date de notification de l'ordre de service de démarrage des travaux, reconductible tacitement trois fois par période d'un an, pour une période maximale de 4 ans, toutes périodes confondues et selon les mêmes conditions, et de le signer avec les sociétés suivantes :

- PINSON PAYSAGE, sise à Lens (62300), Parc d'activités Le Bois Rigault, 14 rue de l'Europe
- IDVERDE, sise à Aix-Noulette (62160), ZAL de l'Epinette, route de Béthune.
- TERIDEAL, sise à ENNEVELIN (59710), Zone de Broye, rue du Chauffour.

PRECISE que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

INFORME que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Béthune, le **31 JUL. 2025**

Par délégation du Président
Le Vice-président délégué,



LECONTE Maurice

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception en
Sous-préfecture le : **31 JUL. 2025**

Et de la publication le : **31 JUL. 2025**

Par délégation du Président
Le Vice-président délégué,



LECONTE Maurice